

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/11/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/11/2021

Délibération n° D-2021-327

**Débat et rapport d'orientations budgétaires - Budget principal et
Budgets annexes - Année 2022**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Karl BRETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction des Finances

Débat et rapport d'orientations budgétaires - Budget principal et Budgets annexes - Année 2022

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'assemblée délibérante qui prend acte du débat ainsi que de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022 du budget principal et de ses budgets annexes ;

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

20
22

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB

I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national pèsent sur le l'environnement local

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2022

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2022

IV. Les budgets annexes

V. La situation de la dette

VI. Perspectives en ressources humaines : masse salariale et effectifs

Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2022.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ Le contexte économique et social
- ▶ L'impact de la Loi de finances 2022 sur le budget des collectivités locales
- ▶ Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents

I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national pèsent sur l'environnement local

A) Une lente sortie de crise pour les finances publiques nationales

- Après deux années marquées par la crise, la situation des finances publiques est en amélioration :
 - une **croissance prévisionnelle du PIB de + 4%**
 - une diminution du déficit public qui passerait à **- 4,8 % du PIB en 2022** (- 8,4 % en 2021)
 - le **taux d'endettement** devrait s'établir à **114 % du PIB en 2022** (contre 115,6 % en 2021)
 - Le **taux de chômage est stable à 8,1 %** au premier trimestre 2021.
- L'investissement continue d'être soutenu par le **plan de relance** et des taux d'emprunt favorables
=> A noter de fortes incertitudes économiques et sociales concernant l'inflation (autour de + 1,5%), le comportement des ménages par rapport à l'épargne accumulée en 2020 et 2021, la poursuite ou non du soutien aux revenus des ménages.

B) Affectée par la crise en 2020 et 2021, la situation financière du bloc communal pourrait rebondir favorablement en 2022 (source : Cour des comptes, note de conjoncture Banque Postale)

- Une épargne brute touchée par la crise en 2020 (- 10,3 % toutes collectivités confondues, - 5,5 % pour bloc communal) mais attendues en progression pour 2021
- Des recettes des services et du domaine en baisse compensées par des recettes de fiscalité en hausse, tirées par le dynamisme des bases
- Des dépenses de fonctionnement en hausse en particulier pour les dépenses de personnel
- Des dépenses d'équipement et d'investissement soutenues par les crédits du plan de relance et prévues en augmentation pour 2021 et 2022 par rapport à 2020.

C) Les impacts du PLF 2022 sur la situation financière des collectivités en 2022

- **Des ressources étatiques en hausse** : A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales devraient progresser de + 525 M€ par rapport à 2021 (LFI). Cette hausse s'explique notamment par les mécanismes de compensation issus des différentes réformes fiscales.
- **Un soutien à l'investissement local demeurant élevé** :
 - les dotations de soutien à l'investissement local pour l'ensemble des collectivités sont maintenues au même niveau que pour 2021 sauf pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui est réévaluée (+ 59,1 %) avec néanmoins une critique sur la difficulté d'ingénierie requise pour répondre aux appels à projets ;
 - Les attributions de FCTVA sont programmées en très légère baisse (- 0,7 %).
- **Un montant global de DGF stable pour le bloc local (18,3Mds€)** avec une poursuite de la hausse de la péréquation à destination des collectivités les plus fragiles : +95M€ pour la dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale, + 30M€ pour la dotation d'intercommunalité et +10M€ pour les départements.

D) Le contexte local entre incertitudes et signaux de reprise

- L'élaboration du budget 2022 pour la Ville s'inscrit dans un **contexte d'incertitudes** tant sur l'évolution des risques sanitaires que de maintien des efforts pour absorber les hausses de dépenses, à la fois en fonctionnement et en investissement.
- La situation financière de la ville reste néanmoins saine en raison d'une **progression importante des contributions directes** (notamment de taxe foncière) portées par une dynamique sur les bases fiscales, des **droits de mutation** (portés par un marché de l'immobilier dynamique) et d'une hypothèse de diminution mesurée pour 2022 de la **Dotation Globale de Fonctionnement**.
- La réalisation d'un **programme d'investissement ambitieux** dans les années à venir, cumulé avec un volume de crédits de reports important, nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2022

- Poursuivre un **programme d'investissement dynamique** pour transformer durablement la Ville la ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écologique et solidaire
- **Assurer la soutenabilité de la dette** au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- **Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels**
- **Conforter et soutenir l'action sociale du CCAS**
- **Répondre aux enjeux climatiques et poursuivre les actions en faveur de Niort Durable 2030**
- **Contenir les dépenses de fonctionnement** pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets
- **Poursuivre une politique de stabilité fiscale** (taux d'imposition locaux inchangés) et **d'optimisation des recettes**
- Renforcer **les synergies et les coopérations avec Niort Agglo** pour veiller à la cohérence et à performance de l'action publique locale.

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2022

A) Les recettes de fonctionnement en hausse de + 2,9 %

Des recettes de fonctionnement prévues à hauteur de **86 943 K€** (84 490 K€ au BP21):

- Une augmentation de + 750 K€ des **produits des contributions de fiscalité directe locale** (revalorisation légale des bases liée à l'inflation de + 2%), pour un montant global de 50 486 K€ au titre de la taxe foncière.
- Une hypothèse de légère diminution du niveau de la **Dotation Globale de Fonctionnement** par rapport au montant perçu en 2021 (- 75 K€) pour un montant global de 9 523 K€. Cette diminution s'explique par une baisse de la part forfaitaire insuffisamment compensée par l'augmentation des parts péréquatives (DNP en légère baisse, DSU en hausse).
- Une **augmentation** prévisionnelle **importante des recettes tirées des DMTO** (droits de mutation à titre onéreux : + 600 K€) portée par un marché de l'immobilier très dynamique, pour un montant global de 3 000 K€.
- Une prévision prudente (414 K€) au titre du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (risque de non éligibilité) et au titre des produits des services, du domaine et ventes diverses (+ 0,98 %).

B) Les dépenses de fonctionnement sont aussi en hausse de +2,7 %

Les dépenses de fonctionnement atteindraient **80 022 K€** contre 77 885 K€ au BP 2021.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 55 % des dépenses de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 44 300 K€ au BP 2022 contre 42 500 K€ au BP 2021. Cette augmentation, importante, s'explique principalement par :
 - un recours accru à des agents contractuels pour prendre en compte les exigences nouvelles dues à la crise sanitaire et l'augmentation des besoins en remplacement (pour arrêts maladie notamment dues aux maladies professionnelles et assurer la tenue des postes d'agents placés en mobilité contrainte)
 - des mesures catégorielles, décidées par l'Etat (cotisation apprentissage CNFPT, mesure Montchalin pour les catégories C) et des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité)
 - de l'impact en année pleine des créations de poste décidées en 2021 pour les besoins du service
 - Cette inscription devra être corrigée en cours d'exécution budgétaire

L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général est fixée à **18 868 K€**, soit une hausse de +2,5 % de BP à BP (+468 K€). Compte tenu de la rigidité de certaines charges à fort volume, telles que l'énergie et les fluides consommés par les bâtiments municipaux ou encore les remboursements effectués auprès de l'Agglo pour les services communs, la maîtrise de la hausse implique des efforts sur d'autres natures de dépenses.

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** : 3 988 K€ de dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN (garage mutualisé, services communs communication, systèmes d'information et direction générale des services techniques) en hausse par rapport à 2021 (+ 158 K€),
- **Contrats de prestations de services** : 2 301 K€, en baisse de - 226 K€ par rapport au BP 2021,
- **Energie – électricité** : enveloppe prévisionnelle (2 439 K€) revue à la hausse par rapport à 2021 (+ 239 K€) pour tenir compte de l'augmentation des tarifs d'énergie,
- **Alimentation (restauration scolaire)** : hausse de l'enveloppe de 2022 (+ 34 K€ par rapport à 2021 pour un montant global prévisionnel de 1 365 K€), permettant d'assurer progressivement les objectifs de la loi Egalim (14 % de produits certifiés AB seront servis en 2022 et 36% de produits locaux et/ou labellisés).
- **Entretien des terrains** : montant prévisionnel 2022 de 1 135 K€ peu évolutif au regard du montant voté au BP 2021.

A noter la hausse de + 48 K€ sur les **locations mobilières** en raison de l'installation de modulaires pendant la durée des travaux du groupe scolaire G. Sand et du Centre Technique des Espaces Verts et Naturels.

Les autres **charges de gestion courante** de l'ordre de **13 436 K€** comprennent notamment :

- L'enveloppe des **subventions aux associations** à hauteur de 5 212 K€,
- **La subvention au CCAS** reconduite à hauteur de 5 050 K€,
- La participation de la Ville aux frais de **fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées pour 863 K€**, avec un remboursement de l'Etat estimé à 400 K€ en compensation du forfait maternel devenu obligatoire,
- **La subvention au budget annexe Parc de Noron** ajustée à hauteur de 850 K€ (soit une baisse de 55 K€ par rapport à 2021),

Les **charges financières** sont en diminution d'un peu plus de 8 % par rapport à 2021 pour atteindre 1 210 K€.

Les **charges exceptionnelles** (1 893 K€) comprennent essentiellement :

- **La contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** qui s'établit à 1 M€ pour 2022 (comme en 2021),
- Les montants versés à la SO SPACE en contrepartie de **l'exploitation de l'Acclameur** qui s'établissent à 737 K€ en 2022.

C) L'autofinancement dégagé en 2022 est stable par rapport à 2021

Ces orientations permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut qui atteindrait 8 120 K€ contre 7 805 K€ au BP 2021.

Cela permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 700 K€) et de tenir compte du montant de la production immobilisée (travaux en régie) maintenu à 1 200 K€ comme en 2021.

L'autofinancement net porté au budget primitif 2022 sera positif pour s'établir à environ 1 421 K€

Sur la base de produits de cessions immobilisées estimés à 1 000 K€ (terrains et bâtiments), **le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 331 K€** en tenant compte des provisions (90 K€).

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des Niortais.

D) La volonté de poursuivre le programme d'investissement (1/2)

Les dépenses d'investissements s'élèveraient en 2022 à **27 511 K€** (contre 24 445 K€ en 2021).

Elles marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la Ville avec notamment :

- ✓ **8 647 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain**, comprenant le projet d'aménagement du Parc naturel urbain (avec la Maison Patronale et la Fabrique sur Port Boinot notamment), l'aménagement du quartier Pontreau Colline Saint-André, le portage foncier et le Projet Gare Niort Atlantique
- ✓ **Environ 8 462 K€ de travaux et d'intervention sur les bâtiments et l'espace public**
- ✓ **3 445 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires et périscolaires** (dont 2 000 K€ pour le Groupe Scolaire (GS) Georges Sand, 450 K€ pour la restauration scolaire)
- ✓ **1 135 K€ d'investissements destinés à la culture** (dont 475 K€ de travaux sur le moulin du Roc, 360 K€ sur la Maison Pérochon, 210 K€ sur le théâtre J. Richard)
- ✓ **1 070 K€ dédiés à l'action foncière**, dont 450 K€ de crédits destinés à des acquisitions immobilières et 500 K€ de provisions pour préemption
- ✓ Plus de **975 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs** (dont 220 K€ liés à des opérations d'économie d'énergie, 120 K€ sur le complexe sportif des Gardoux (réfection des sols), 100 K€ pour la salle omnisport Barra (maintien en condition opérationnel du bâtiment), 100 K€ pour la réfection des terrains sportifs, 50 K€ d'étude pour la mise en place d'un terrain synthétique).

D) La volonté de poursuivre le programme d'investissement (2/2)

Le détail des dépenses d'équipement prévues pour 2022 est le suivant :

	dépenses	recettes
URBANISME ET HABITAT	9 955 384	769 000
2 ACTION FONCIERE	1 070 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	8 647 184	769 000
4 HABITAT	238 200	
SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	225 000	80 000
5 SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	225 000	80 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	8 462 080	654 924
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 019 000	
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	3 892 280	44 447
8 PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTUELS	2 710 000	610 477
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	840 800	
EDUCATION ET JEUNESSE	3 525 000	344 550
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	3 445 000	344 550
11 JEUNESSE	80 000	
SPORT	976 000	
12 SPORT	976 000	
CULTURE	1 135 210	255 817
13 EQUIPEMENTS CULTURELS	1 135 210	255 817
LES RESSOURCES	3 232 220	138 500
14 SYSTÈME D'INFORMATION	988 375	10 000
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	960 000	116 900
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 283 845	11 600
PACT III CAN (non fléché)		958 333
Total général	27 510 894	3 201 124

▪ **La Ville poursuit sa volonté de se doter d'une vision pluriannuelle des investissements**

Pour mémoire, 6 projets structurant font aujourd'hui l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

- Port Boinot,
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- Eglise Notre Dame,
- Place et rue de l'Hôtel de Ville,
- la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau Colline St André,
- le Centre Technique des Espaces Verts Naturels (CTEVN).

L'échéancier des crédits de paiement pour ces 6 projets sera affiné, comme chaque année, en juin de l'année prochaine (BS).

La Ville s'engage par ailleurs à mettre en place en 2022 **plusieurs nouvelles AP / CP** notamment pour les projets suivants :

- Le projet gare Niort-Atlantique,
- La rénovation de l'Hôtel de Ville,
- La requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain : phase 1 - aménagement du boulevard Main.

E) L'enjeu autour des subventions pour les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement sera assuré en partie grâce aux ressources propres :

- l'autofinancement net : 1 421 K€,
- cessions d'immobilisation : 1 000 K€,
- le FCTVA : 1 800 K€,
- le produit de la taxe d'aménagement : 750 K€,
- le produit des amendes de police : 300 K€.

S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 3 202 K€.

Le besoin de financement sera couvert par un volume d'emprunt théorique qui se situerait autour de 20,407 M€, hors financement des reports. Celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité et sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget 2022 et du résultat de l'exercice 2021.

IV. Les budgets annexes

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.
La subvention s'établirait pour 2022 à un niveau équivalent à celui de 2021, soit 1 000 K€
- « **Parc de Noron** » : Le budget 2022 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 850 K€** en baisse par rapport à 2021 (905 K€).
- « **Crématorium** » : le projet de réhabilitation de l'équipement actuel a été abandonné en 2020 du fait de surcoûts substantiels liés à la réfection de la couverture. La consultation pour le choix d'un programmiste n'étant pas satisfaisante, un nouvel appel d'offre plus large a été relancé pour la construction d'un nouveau crématorium.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2022 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois les Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public) et son actualisation.

V. La situation de la dette

Le budget principal

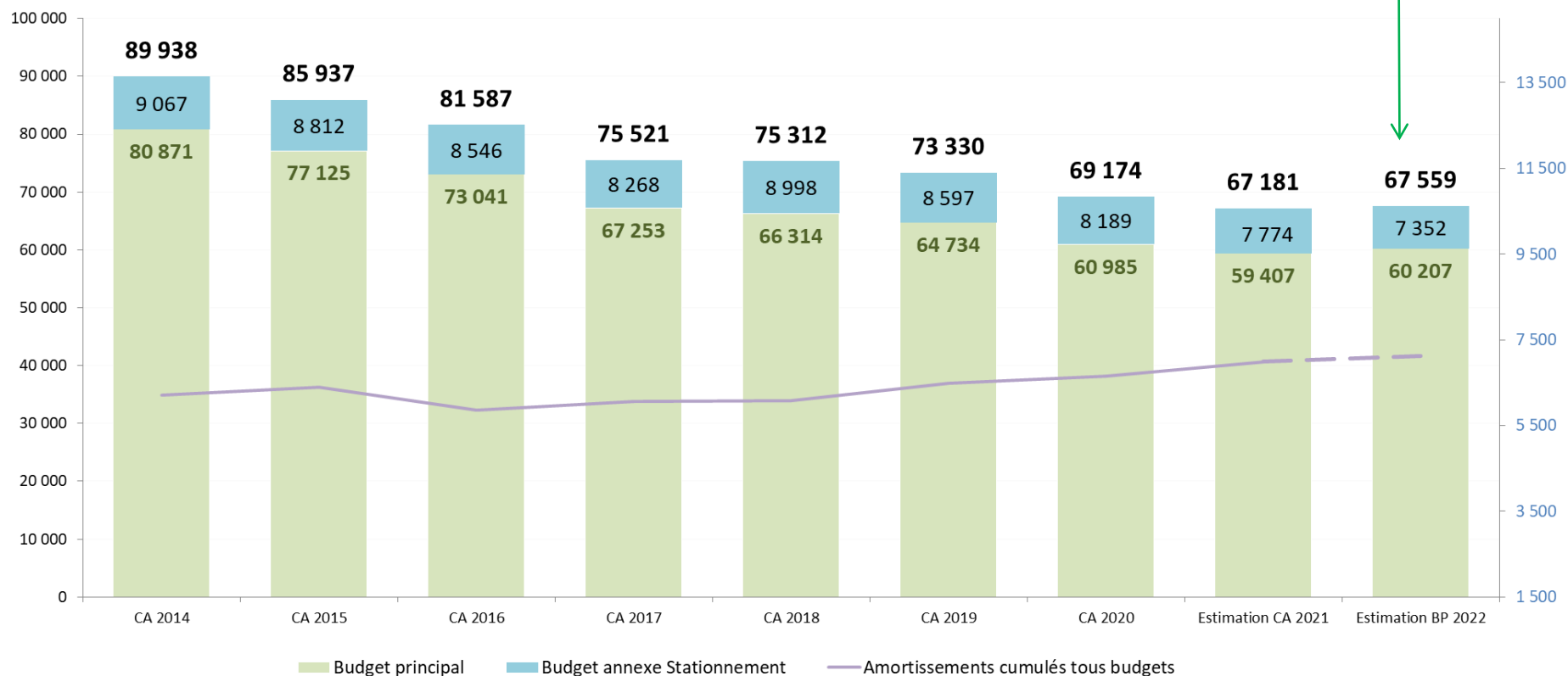
Au cours de l'année 2021, la Ville aura encaissé :

- **2 500 K€ d'emprunts souscrits au titre des restes à réaliser de l'exercice 2019.**
Ce montant est le solde de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2019 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %.
Pour mémoire, l'autre moitié de cet emprunt a été consolidée pendant l'exercice 2020.
- **2 500 K€ d'emprunts au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020.**
Ce montant est une partie de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2020 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,71 %.
Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 20/01/2022.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 devrait s'élever pour le budget principal à 59 407,21 K€, en baisse de 1 577,97 K€ (- 3 %) par rapport au 31 décembre 2020.

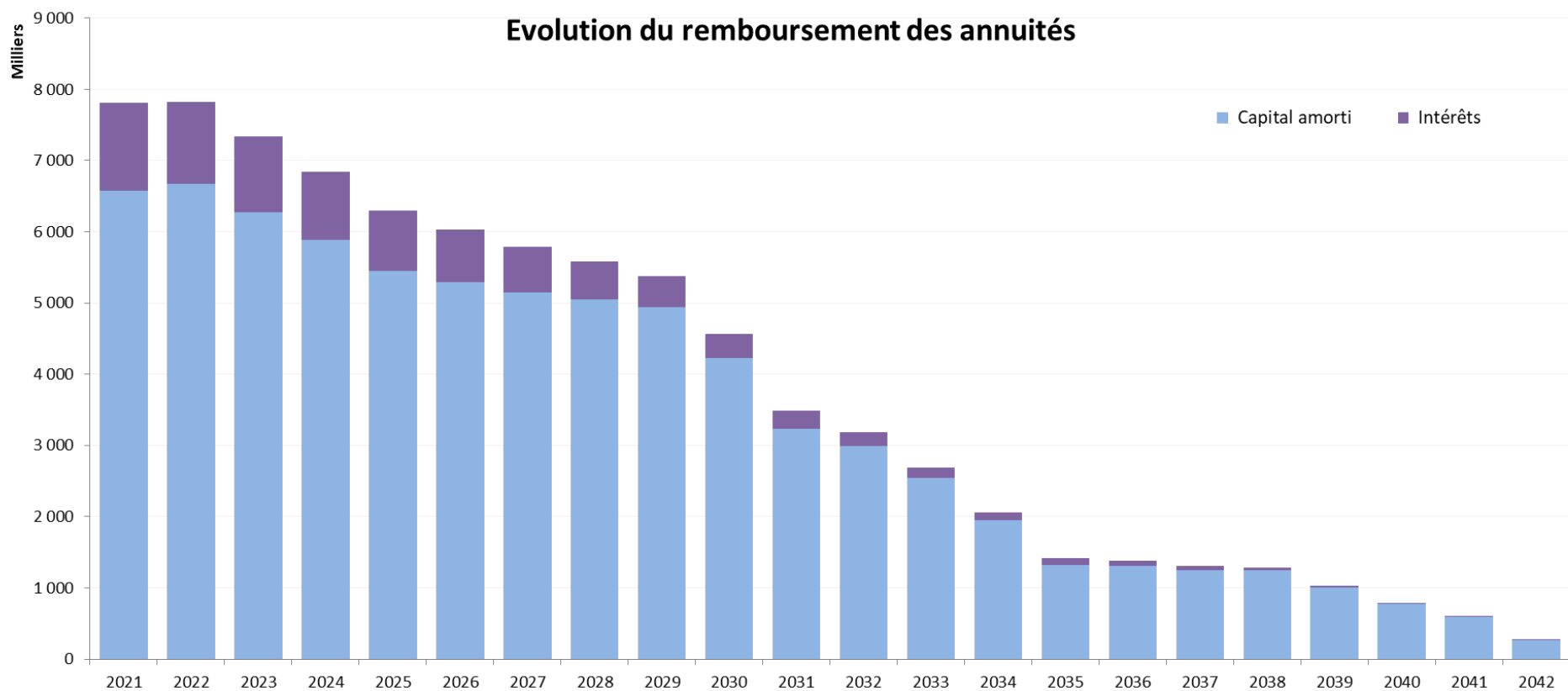
Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 7 500 K€ d'emprunt en 2022 (budget principal)

Evolution de la dette (en K€)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement, ce qui permet une maîtrise du volume de dette à rembourser en capital. Au regard de la programmation des investissements en 2022, l'encours d'emprunt pourrait être en légère hausse fin

Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 7 500 K€ en 2022), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux d'intérêts variables.



CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible

Risque de Structure

A	Ville de Niort					
B						
C						
D						
E						
F						
	1	2	3	4	5	6

Risque sous jacent

Risque élevé

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Situation de la dette au 31/12/2021

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	42 305,23	71,34%	106,46	42 411,69	71,39%	7 773,83	100%
Dettes à taux variable	16 995,52	28,66%		16 995,52	28,61%		
Total	59 300,76	100%	106,46	59 407,21	100%	7 773,83	100%

Au 31/12/2021, 71 % de la dette du budget principal, soit 42 412 K€, est en taux fixe. Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,02 %. En outre le taux variable est très stable puisque dépendant majoritairement du Livret A.

Le budget annexe Stationnement

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020 et en 2021, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

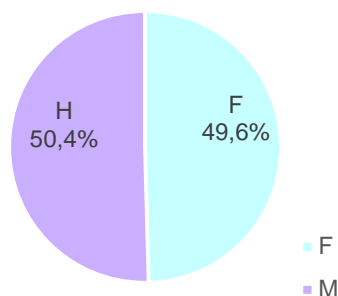
Ainsi le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2022 sera de 7 774 K€ (contre 8 189 K€ au 1^{er} janvier 2021).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2022 (soit 422 K€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 7 352 K€ au 31 décembre 2021.

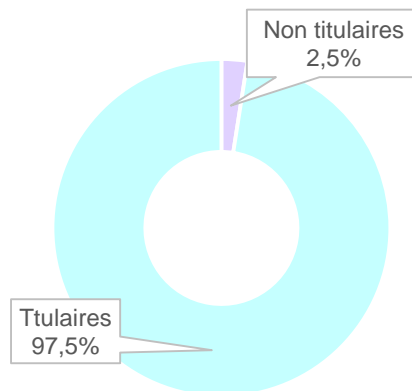
VI. Perspectives en ressources humaines

A) Structure des effectifs permanents

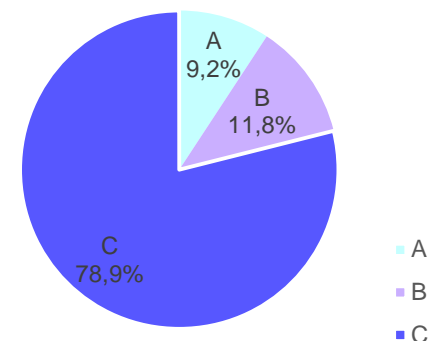
En 2020:



Effectifs permanents : 930
461 femmes, 469 hommes



907 titulaires
23 Contractuels



86 agents de catégorie A
110 agents de catégorie B
734 agents de catégorie C

Réalisé et projections de réalisation:

	2020	2021	2022		2020	2021	2022
Hommes	50,4 %	49,9 %	50,1 %	Titulaires	97,5 %	96,1 %	96,1 %
Femmes	49,6 %	50,1 %	49,9 %	Non titulaires	2,5 %	3,9 %	3,9 %

	2020	2021	2022
Cat. A	86	90	91
Cat. B	110	117	118
Cat. C	734	735	736
Total effectifs Permanents	930	942	945

B) Une masse salariale en hausse

Dépenses	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. 2022
Budget	41 069 K€	42 800 K€	44 300 K€
dont:	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
- Traitement indiciaire	21 361 K€	21 842 K€	23 036 K€
- Charges	10 634 K€	11 071 K€	11 470 K€
- Régime indemnitaire	6 013 K€	6 133 K€	6 378 K€
- NBI, SFT	445 K€	436 K€	445 K€

Recettes

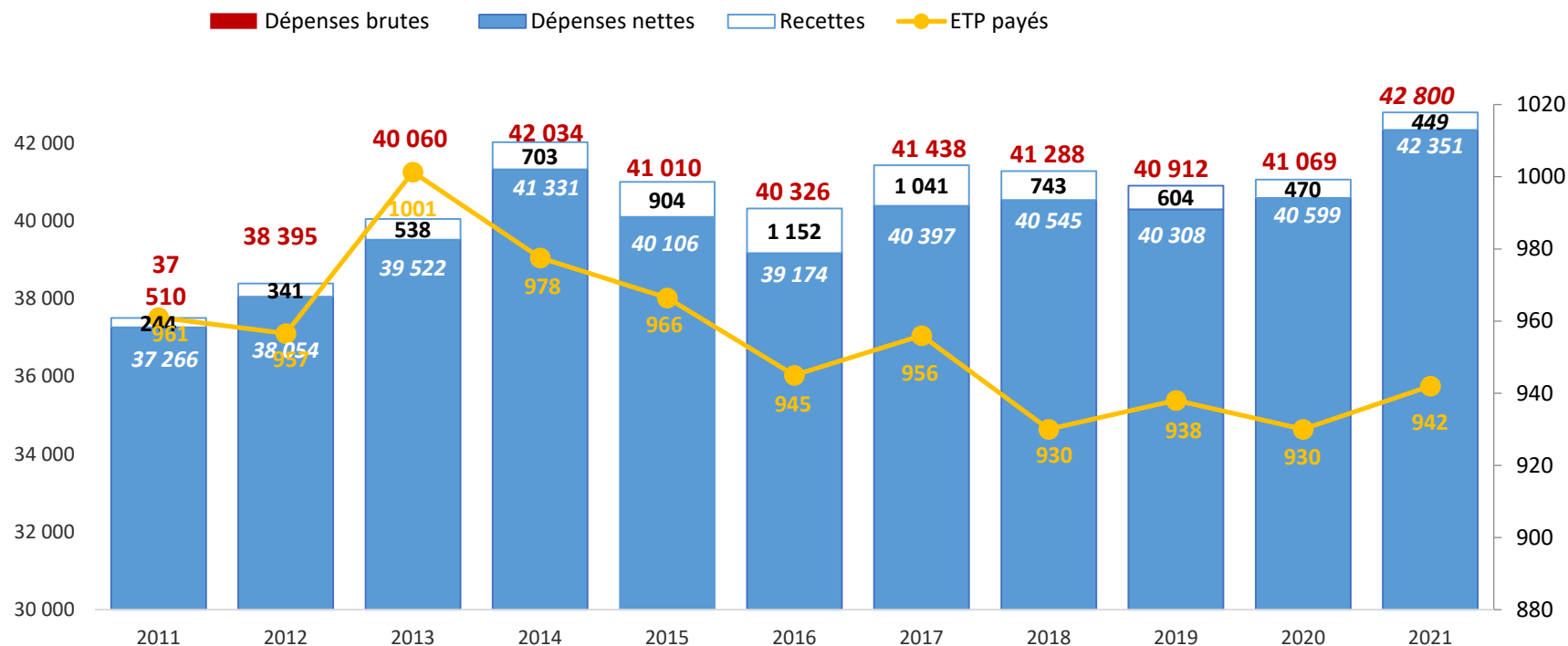
Les recettes perçues en 2020 représentaient 469 K€

La prévision de perception pour 2021 est de 472 K€ et la prévision 2022 s'établit à 460 K€

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
Emplois aidés	0 K€	0 K€	0 K€
Mutualisation RH CCAS	268 K€	268 K€	268 K€
FIPHFP	10 K€	24 K€	25 K€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	191 K€	180 K€	167 K€

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2011 (K€)



- Une hausse de la masse salariale à partir de 2011 jusqu'en 2014 + 4 524 K€ des dépenses brutes
- Un tournant amorcé en 2015 : - 1,4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2017, soit une réduction de 600 K€
- Une hausse prévisionnelles de 2020 à 2021 de + 1 732 K€ des dépenses brutes : en partie liée au contexte sanitaire avec remplacement d'absences pour raisons sanitaires et renforts pour assurer les protocoles.
- Un montant des recettes en diminution depuis 2017 (moins mise à disposition, moins financement FIPHFP).

C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.

- ✓ Le temps de travail :
 - Annuel : 1 607 heures
 - Hebdomadaire : 38 heures
 - Journalier : 7 h 36

- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont soumis pour avis en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 386 agents (03/11/2021) .